



## Extrait du registre des délibérations 2026

# DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse  
Commune de Jonquerettes

Séance du 03/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 11
Nombre de suffrages : 14

Date de la convocation 26/02/2026
--------------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le trois mars l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

**Etaient présents :**

Dominique ANCEY, Yves CAIRON, Gilbert CHAZAL, Pascale VERHNES, Daniel LECUYER, Marc MUSCAT, Dominique MAIRE, Brigitte NEF, Lydia ZIADE, Annie GAT Valérie RUBEAUX ( Magdeleine)

**Procuration(s) :**

Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Dominique ANCEY, Jean Marie POUWELS donne pouvoir à Yves CAIRON, Marie VITALI donne pouvoir à Gilbert CHAZAL

Délibération 03-2026

Objet Approbation CFU 2025

**Etai(ent) absent(s) :**

Lydie AMEVET, Sandrine GAS, Natacha BENALI, Patrice RUBEAUX

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERHNES

Monsieur le Maire rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le Conseil municipal a approuvé le passage au CFU dans sa séance du 29 août 2024.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612-12 du Code Général collectivités territoriales.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU. Il propose de désigner Mme Dominique ANCEY en sa qualité de 1<sup>ère</sup> adjointe.

L'assemblée approuve cette désignation. Monsieur le Maire quitte la salle.

Mme Dominique ANCEY présente le CFU ainsi qu'il suit

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes ou excédent
Résultats reportés exercice 2024		253 864.80	394 751.33		140 886.55	
Opérations de l'exercice	1 130 730.34	1 399 274.10	864 118.2	1 004 490.27	1 994 848.54	2 403 764.37
CUMUL	1 131 730.34	1 653 138.9	1 258 869.53	1 004 490.27	2 135 735.09	2 403 764.37
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>522 408.56</b>	<b>254 379.26</b>			<b>268 029.30</b>
RAR 2025			38 446.89	112 913.5		74 466.69

03/03/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES  
Numéro interne de l'acte : 03-2026

## Extrait du registre des délibérations 2026

Le Conseil municipal, après ouï Mme Dominique ANCEY, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le CFU 2025 ainsi présenté

**Résultat brut (excédent) : 268 029.30**

**Résultat net (après RAR) : 342 495.99**

- **APPROUVE LE** compte financier unique 2025 résumés par les tableaux joints
- **APPROUVE** les résultats de clôture de l'exercice 2025
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

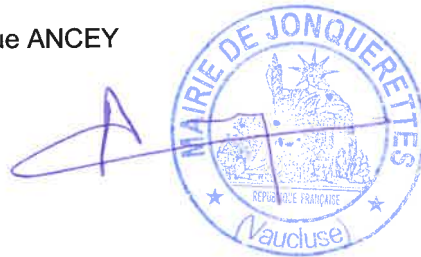
Le Secrétaire de séance,  
Pascale VERHNES



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Président de séance

Dominique ANCEY



Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

03/03/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES  
Numéro interne de l'acte : 03-2026